



LA FILIÈRE FRANÇAISE DE LA CERISE VOIT ROUGE !

BAISSE DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION LA CERISE FRANÇAISE EN CRISE CHIFFRES CLEFS



SUPERFICIE DE PRODUCTION

7 580 ha (2020)

2,9 ha/exploitation en moyenne*

NOMBRE D'EXPLOITATIONS :

2 650 (2020)*

PRODUCTION :

33 000 tonnes

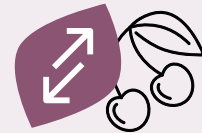
au 1^{er} juillet 2023, soit une baisse de 12 % en un an (baisse particulièrement marquée dans les régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes)**



CONSOMMATION DE CERISES (MAI-AOÛT) :

**50 kilos/
100 foyers**

**en 2023,
CONTRE 70 KILOS
EN 2022*****



EXPORTATIONS :

**2 000
tonnes (2022)****

IMPORTATIONS :

**8 000
tonnes (2022)****

Sources : * Agreste et recensement agricole, 2020 / ** Agreste, conjoncture mai et juillet 2023 / *** Kantarword panel

UN CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DÉFAVORABLE LES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE « CERISE » PEINENT À ASSURER UNE PRODUCTION DE QUALITÉ EN VOLUMES SUFFISANTS

Depuis plusieurs années, les producteurs de cerises doivent faire face à d'importants aléas climatiques et aux attaques d'insectes ravageurs qui détruisent les récoltes.

Cette pression parasitaire se traduit notamment par une multiplication des attaques de mouches ravageuses, la *Drosophila suzukii* et la *Rhagoletis cerasi* (cette dernière ayant causé de nombreux dégâts en 2023), et du puceron noir. À cela s'ajoute la disparition, année après année, d'un certain nombre de solutions de protection des plantes à disposition des agriculteurs alors que plusieurs pays les autorisent toujours.

- La filière cerise n'a plus de solutions efficaces sur le long terme : les molécules efficaces sont interdites ou nécessitent des dérogations annuelles et celles autorisées ont une moindre efficacité. **Face à ces impasses techniques, aujourd'hui, seule une météo favorable permet aux producteurs d'espérer une récolte en quantité et en qualité.**

ZOOM SUR LA PROTECTION PHYTOPHARMACEUTIQUE DES VERGERS DE CERISES

Le Phosmet était jusqu'en 2022 la pierre angulaire de toute la stratégie de protection des vergers contre les mouches. Cette substance pouvait être utilisée chaque saison à 2 reprises et intégrée dans une stratégie phytopharmaceutique comme substance dite « pivot » ; son efficacité était satisfaisante avec une bonne rémanence. Depuis 2023⁽¹⁾, les producteurs ont l'interdiction d'utiliser cette substance active. Jusqu'en 2016, les producteurs avaient également à disposition le Diméthoate, interdit en France à cette date puis au niveau européen en 2019.

QUELLES ALTERNATIVES ?

Plusieurs solutions phytopharmaceutiques sont disponibles à court terme, mais celles-ci s'avèrent pour la plupart moins efficaces. D'autre part, ces solutions doivent faire l'objet de demandes de dérogations annuelles.

(1) Règlement d'exécution (UE) 2022/94 de la Commission du 24 janvier 2022 portant sur le non-renouvellement de l'approbation de la substance active «Phosmet» conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission.

À cela s'ajoute, comme pour une importante partie des filières de fruits et légumes, une hausse des coûts des intrants, des engrais, et la difficulté pour la filière de recruter de la main d'œuvre. Tous ces facteurs fragilisent considérablement la culture de la cerise.

LA NÉCESSAIRE PROTECTION DES CULTURES QUELLES PISTES DE SOLUTIONS POUR LA FILIÈRE « CERISES » ?

- Les producteurs qui envisagent de planter aujourd'hui de nouveaux cerisiers n'ont pas d'assurance de pouvoir lutter efficacement contre la *Drosophila suzukii* quand les premiers fruits arriveront (dans 4, 5 ou 6 ans).
 - Une des solutions est la mise en place de filets « insect proof ».
- De nombreux programmes de recherche sont en cours, avec des moyens qui semblent renforcés par l'État : lâchers de *Ganaspis brasiliensis* (guêpes) contre la *Drosophila suzukii*, techniques d'injection, techniques de l'Insecte Stérile (TIS)...
 - Si ces programmes permettent de redonner espoir aux producteurs, la durée incompressible de **recherche nécessaire à leur développement (au moins 5 ans)** suscite leur inquiétude.
- À la suite des récents dégâts opérés et inattendus par la *Rhagoletis cerasi*, la filière souligne l'importance d'inclure cette lutte dans les programmes de recherches.

Les producteurs de cerise n'ont aucune perspective pour les prochaines années. Sans alternatives à court terme, c'est toute la filière qui est menacée avec le risque d'une perte totale de récolte, malgré un plan pluriannuel mis en place par le ministère de l'Agriculture.

« Plutôt que de retirer les molécules avant d'avoir trouvé des solutions, trouvons d'abord des solutions efficaces, pérennes et économiquement viables. C'est au niveau de la recherche qu'il faut mettre la pression, pas au niveau des producteurs ! Dans un contexte global de changements climatiques, l'économie des exploitations est fortement menacée et les ambitions d'obtenir des solutions en toute hâte ne doivent pas faire oublier que la commercialisation de la cerise doit être réalisée avec un prix de vente acceptable par le consommateur. »

Jean-Christophe Neyron, Président
Alexandra Lacoste, Directrice, de l'AOP Cerises de France